

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1866.

Rapport des Commissions des Travaux Publics et de la Guerre réunies, sur le Projet de Loi qui ouvre des crédits provisoires à valoir sur les Budgets des dépenses de l'exercice 1867.

(Voir les N^{os} 48 et 51 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT. Président; VAN SCHOOR, le Vicomte VILAIN XIII, le Comte d'AERSCHOT, le Baron d'OVERSCHIE, le Comte DE LOOZ, MOSSELMAN, le Duc d'URSEL, SACQUELEU, le Baron MAZEMAN, WINCQZ, HAROU, le Baron GILÉS.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à notre examen le Projet de Loi tendant à allouer au Département des Travaux publics un crédit provisoire de fr. 9,500,000, et à celui de la Guerre un crédit de fr. 3,750,000, à valoir sur leurs Budgets de 1867.

Un membre saisit l'occasion de la présentation de ce Projet de Loi pour demander au Gouvernement de vouloir bien, lors de la discussion du Budget des Travaux publics, faire connaître quels sont les tarifs internationaux. Il désire également que, lors de la discussion du Budget de la Guerre, on fasse connaître au Sénat quelles sont les sommes encore disponibles sur les crédits votés pour les fortifications d'Anvers.

Le Projet n'a donné lieu à aucune autre observation, et vos deux Commissions réunies ont l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité des membres présents.

Le Président.

Baron DE WOELMONT.

Le Rapporteur,

J. VAN SCHOOR.